

EMPLOYEUR / ENTREPRISE (morale et physique)

- Déclaration aux fins d'immatriculation (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Photocopie de la facture CIE / SODECI ou du Contrat de bail ;
- Photocopie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ;
- Photocopie du Registre de Commerce (RCCM) pour les sociétés commerciales ou Agrément ;
- Un (1) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Statut et Déclaration de Souscription et de Versement (pour les sociétés) ou Règlement Intérieur (pour les autres) ;
- Plan de localisation (situation géographique du local avec un lieu-dit).

DIRIGEANT (l'une des pièces ci-dessous)

- Photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ;
- Un (1) extrait d'acte de naissance ;
- Photocopie de la carte de résident (étranger) ;
- Photocopie de la carte de séjour (étranger) ;

Une (1) photo d'identité du Dirigeant (facultatif).

Pour la création d'entreprise avec ou sans travailleur : se rendre au Guichet Unique de Formalité des Entreprises du CEPICI ou sur le site www.cepici.gouv.ci.

EMPLOYEUR DOMESTIQUE

Déclaration aux fins d'immatriculation à remplir sur le site : www.cnps.ci/e-cnps

Dirigeant :

- Photocopie de la facture CIE/SODECI ou du Contrat de bail ;

Et l'une des pièces ci-dessous :

- Photocopie de la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU) ou récépissé d'enrôlement à la CMU ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ;
- Un (1) extrait d'acte de naissance ;
- Photocopie de la carte de résident (étranger) ;
- Photocopie de la carte de séjour (étranger) ;
- Photocopie du passeport (étranger).

TRAVAILLEUR SALARIÉ ET TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Formulaire :

- Pour le travailleur salarié : Déclaration du travailleur (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Pour le travailleur indépendant : Formulaire d'enrôlement travailleurs indépendants disponible en ligne (cnps.ci/wp-content/plugins/cnps/dist/cnps-identification/) ou auprès des agents enrôleurs

Il est fait obligation d'au moins l'une des pièces ci-dessous énumérées :

- Un (1) extrait de naissance original ou la copie du jugement supplétif accompagné d'une photo d'identité ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ;
- Photocopie de la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU) ou le récépissé d'enrôlement à la CMU ;
- Photocopie du passeport ;
- Photocopie du permis de conduire ;
- Photocopie de la carte de résident (étranger) ;
- Photocopie de la carte consulaire (étranger) ;
- Photocopie de la carte professionnelle (exceptionnellement pour les travailleurs indépendants).

NB : Lorsque la pièce produite ne comporte pas de données indiquant la filiation, il revient au demandeur de mentionner les noms et prénoms des ascendants du travailleur déclaré.